

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Ordre du jour :

Commission des impôts indirects
Délibération indemnités des élus annule et remplace
Désignation des représentants Baie de Somme 3 Vallées : 1 titulaire et 1 suppléant
Désignation d'un délégué mandataire pour la SMACL
Convention Marquage Routier
Débat d'orientation Budgétaire

Questions diverses

Compte rendu de la séance du 29 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le lundi 29 juin 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 23 juin 2020.

Présents : Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, François HEDOUIN, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY

Représentés : Marie-Christine CRUSEL, Jean-Michel FLET

Secrétaire de la séance : Romain CAUCHON

Compte rendu de la réunion du 9 juin 2020 : approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.
il concerne la modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)
le conseil approuve à l'unanimité.

Annule et remplace la délibération DE 202019 du 28 mai 2020 (DE202041)

La délibération précédente ne fait pas apparaître l'accord de Monsieur le Maire de baisser son indemnité. Cet accord doit être retranscrit sur une nouvelle délibération.

CCID (DE202042)

Monsieur le Maire indique que la Direction des Services Fiscaux demande au Conseil Municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle commission Communale des impôts directs. Cette liste doit comporter 24 noms

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par la Direction des Services Fiscaux.

La liste proposée est la suivante :

ECKHOUT Claude	1, rue Neuve
CAUCHON Romain	14 rue des sources - Bouillancourt
LEMATTE-ROUTIER Carole	11 rue de Béhen à Bienfay
DELMOTTE Audrey	6, rue René Sallé
HEDOUIN François	2, rue du Mesnil à Bienfay
FREROT Vanessa	4, rue du Pré Gallemant
CRUSEL Marie-Christine	21 rue du Gué Bouillancourt
CALIPPE Armand	4 rue d'Ercourt
CROUTELLE Frédéric	8 rue René Sallé
HAULTCOEUR Freddy	10 Chemin des prés
CAVILLON-BADIOU Christelle	11 rue de Béhen
THERRY Elodie	59 rue de Béhen
DAMONEZ Coralie	10 rue des Sources - Bouillancourt
FLET Jean-Michel	1 3 rue de Béhen
CARPENTIER Marcel	25, rue René Dufestel
ROGER Gérard	7, rue du Château d'Eau
DUFESTEL Eric	31, rue du Gué à Bouillancourt
DELECUSE Vincent	1, rue de l'Ecole Bienfay
DELIGNY Laure	41, rue de Béhen
FREVILLE Christophe	5 rue Bouchère - Bouillancourt
LEMAIRE Clément	31 Bis rue René Dufestel
SALLÉ Frédéric	8 rue d'Ercourt
SALLÉ René	21 rue de Gamaches
DELACLOYE André	3 rue du Château d'eau

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité sur cette liste.

Désignation des délégués BAIE DE SOMME 3 VALLEES (DE202043)

Vu le renouvellement du Conseil Municipal issu du scrutin du 15 MARS 2020,
 Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que pour le collège des communes, chacune d'elles doit désigner un représentant titulaire et un suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner ses représentants titulaire et suppléant de la façon suivante :

Délégué titulaire	PARAISOT Gérard
Délégué suppléant	CAVILLON-BADIOU Christelle

Désignation d'un représentant permanent de la commune au sein de l'assemblée générale de la SMACL assurances (DE202044)

La commune étant sociétaire de la SMACL Assurances, Monsieur le Maire propose au Conseil de donner délégation permanente à Monsieur Bernard RICHE, citoyen de la commune comme l'autorise l'article L.2121-33 du code général des collectivités.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le représentant auprès de la SMACL Assurances en la personne de Monsieur Bernard RICHE.

Autorisation de signer la convention de mutualisation de marquage au sol avec la communauté de communes (DE202045)

Monsieur le Maire présente la convention de mutualisation d'un service entretien du marquage routier en partenariat avec la communauté de commune du Vimeu.

Cette convention a pour but de faciliter l'entretien du marquage au sol de la commune.

Un des avantages de la convention : la communauté de communes fournit le matériel et rembourse à hauteur de 25 € /heure, à la commune le temps passé des agents communaux à entretenir le marquage.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mutualisation d'un service entretien du marquage routier et tout autre document faisant référence à cette convention.

le conseil, après avoir délibéré, accepte que Monsieur le Maire signe la convention de mutualisation de service de marquage au sol avec la communauté de communes.

Débat d'orientation budgétaire

Romain Cauchon a demandé un devis concernant l'inondation à la sortie du village. Il étudie la question à savoir que faire ? Il faudra solliciter le département ou est-ce de la compétence communautaire.

Suite à la visite des bâtiments communaux ce samedi, le Conseil se pose les questions sur les priorités en matière de travaux.

Les différentes commissions se réuniront et proposeront au Conseil leurs projets qui seront étudiés par priorité et par coût.

Vanessa Frerot interpelle l'assemblée sur le fait que des nuisances sonores viennent du terrain de pétanques. Un arrêté sera soumis à la commission espaces communaux.

Freddy Haultcoeur : des poteaux sont très penchés côté route rue de Miannay, il faudrait avertir les propriétaires. Un courrier sera fait.

Claude Eeckhout : soucis de dépôts sauvages sur les chemins appartenant à l'AFR (voir pour caméra ; demande en préfecture si besoin d'autorisation sur chemin privés)

Armand Calippe souhaite connaître si la fête aura bien lieu. Gérard Paraisot affirme que oui il y aura des manèges mais pas de bal ni repas, aucune animation.

Le vin d'honneur et la messe du lundi se feront si cela est possible.

Le vote du budget sera le lundi 27 juillet.

Fin de la séance à 20h47

